

Sciences Humaines et Sociales Mention Psychologie

RNCP10952 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	332, 124
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Toulouse Jean Jaurès

<http://www.univ-tlse2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les études de psychologie sont régies par le décret du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue (protégé par la loi du 25 juillet 1985). Le titre est attribué au titulaire de la licence ET du master de psychologie. La licence de psychologie est la première étape de ce parcours, elle ne permet en aucun cas une activité relevant d'une pratique de psychologue.

Plus globalement les savoirs et compétences peuvent être réinvestis dans les domaines de la communication, du conseil, de la gestion des ressources humaines de l'humanitaire.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Connaissances fondamentales dans les différents champs de la psychologie : psychologie du développement, psychologie clinique, psychopathologie, psychologie cognitive, psychologie sociale, psychophysiologie - Connaissance de l'histoire de la psychologie - Acquisition des connaissances théoriques et de leurs applications - Capacité à référer une question ou une problématique à un ou plusieurs courants théoriques - Capacité à utiliser et intégrer des connaissances de plusieurs champs disciplinaires.

Savoir-faire disciplinaires:

Intégration et utilisation des méthodes d'observation, des méthodes expérimentales et cliniques, des méthodologies d'entretien, d'enquête, de questionnaires, d'élaboration d'échelles - Initiation à la pratique des tests psychologiques - Analyse statistique et interprétation des résultats - Initiation à la recherche : conception d'un projet de recherche, choix de la méthodologie pertinente, rédaction d'un rapport de recherche - Sensibilisation à la pratique professionnelle.

Savoir-faire généraux:

Capacités de communication écrite et orale - Capacité à lire un texte français, voire en anglais, et à le résumer - Utilisation des outils de technologies de l'information et de la communication - Elaboration d'un travail de recherche sur un thème précis - Constitution d'une bibliographie et utilisation des bases de données documentaires - Capacité à recueillir des informations, les analyser et les utiliser de façon appropriée pour un travail individuel ou en groupe - Capacité d'analyse et de synthèse - Capacité de distance critique vis-à-vis des connaissances acquises et de l'information - Capacité à élaborer de nouvelles idées - Aptitude à comprendre la complexité bio-psycho-sociale de l'être humain.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le diplôme de licence de psychologie ne permet aucune activité relative à la pratique professionnelle de psychologue.

Les savoirs et les compétences acquises peuvent permettre aux étudiants ne poursuivant pas en master d'envisager une insertion professionnelle par la voie concours aux centres de formation du secteur de la santé (orthophoniste, infirmier, ergothérapeute, psychomotricien...) du secteur social (animateur socioculturel, assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, assistance et aide à l'enfance...) ou de la justice (conseiller d'insertion et de probation, éducateur de la protection judiciaire et de la jeunesse).

Les métiers de la formation et de l'éducation sont également accessibles par concours (conseiller principal d'éducation, conseillers d'orientation-psychologues, formateurs d'adultes, conseillers en formation continue).

Plus globalement les savoirs et compétences peuvent être réinvestis dans les domaines de la communication, du conseil, de la gestion des ressources humaines de l'humanitaire.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'usage professionnel du titre de psychologue (protégé par la loi du 25 juillet 1985) est réservé aux titulaires de la licence ET du master de psychologie.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/10952/>